

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFDS	Date	9 mai 2023
Numéro	23.367	Heure	11h47

Auteur-e(-s) : Sarah Curty

Titre : Parascolaire : dépassement du taux de couverture de 20%

Contenu :

La répartition du taux de couverture de 20% étant cantonale, certaines communes peuvent dépasser ce taux, alors que d'autres sont en dessous.

- Quel est le taux de couverture actuel sur le canton ?
- Quelle est la répartition du taux de couverture entre les communes du canton ?
- En regard de l'article 23 de la LAE, le Conseil d'État refuse-t-il de subventionner les nouvelles structures qui feraient dépasser le taux de couverture cantonal ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Sarah Curty

Autres signataires (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :

Autres signataires suite (*prénom, nom*) :